

---

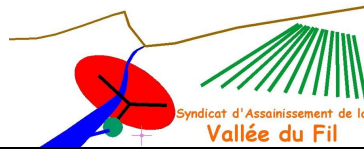
# **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du  
Service Public d'assainissement collectif pour  
l'exercice 2016 présenté conformément à  
l'article L.2224-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**

## SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1) Organisation administrative du service.....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service.....	5
1.3) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	5
1.4) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels (non domestiques) au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement.....	6
1.5) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	6
1.6) Nombre d'abonnements par système d'assainissement.....	7
1.6.1) Répartition des abonnés par commune.....	7
1.7) Volumes facturés.....	7
1.7.1) Eaux claires parasites.....	8
1.8) Caractéristiques du réseau de collecte.....	9
1.8.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement.....	9
1.8.2) Identification des déversoirs d'orages.....	9
1.9) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.9.1) Traitement des effluents : capacité théorique.....	10
1.9.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	10
1.9.3) Performances mesurées sur les lagunes.....	10
1.9.4) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	11
2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif.....	11
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	11
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif.....	11
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte.....	11
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	12
2.2.3) Prix du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D204.0).....	12
2.3) Recettes d'exploitation.....	12
3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif .....	13
3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement.....	13
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2).....	14
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3).....	15
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	15
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).....	15
4) Financement des investissements.....	15



4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....	15
4.2) Etat de la dette .....	15
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	15
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	16
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	16
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles.....	16
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT .....	16
6) Statistiques diverses .....	17

## Glossaire

*Equivalent habitant (EH)* : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour  
*DBO5* : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours  
*DCO* : Demande biochimique en oxygène  
*MES* : Matières en suspension  
*NTK* : Azote Kjeldhal  
*NGL* : Azote global  
*Pt* : Phosphore total  
*tMS* : tonne de matière sèche  
*SISPEA* : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement  
*EPCI* : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

## **Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA**

### **Indicateurs descriptifs des services**

**D201.0** : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

**D202.0** : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

**D203.0** : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

**D204.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

### **Indicateurs de performance**

**P201.1** : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**P202.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**P203.3** : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P204.3** : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P205.3** : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P206.3** : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

**P207.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P251.1** : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

**P252.2** : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

**P253.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**P254.3** : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

**P255.3** : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

**P256.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P257.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P258.1** : taux de réclamations

## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Fil regroupe les communes de Berzé la Ville, Berzé le Châtel, Milly Lamartine, La Roche Vineuse, Sologny et Verzé. Le service d'assainissement collectif regroupe donc 6 communes.

Les missions du service sont :

Les prestations *réalisées en régie* sont essentiellement :

- fonctionnement, surveillance et entretien des installations,
- mise en service des branchements,
- application du règlement du service,
- facturation.

Concernant le renouvellement :

*La collectivité prend en charge l'entretien et le renouvellement :*

- des collecteurs,
- des branchements (partie publique du tabouret au collecteur),
- des ouvrages de traitements,
- des clôtures.

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie directe avec un technicien employé à temps plein. Les travaux d'entretien sont réalisés par les employés communaux où, le cas échéant, par une entreprise après définition des besoins et consultation.

### 1.3) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 526 habitants.

#### **1.4) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels (non domestiques) au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement**

Un total de 6 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques a été accordé par la collectivité. 5 autorisations de déversement concernent des effluents viticoles. La sixième convention concerne une entreprise de micronisation de poudre pour l'industrie pharmaceutique avec un prétraitement interne à l'entreprise (décantation, filtration sur charbon actif, ajustement de pH et bache tampon de 2 m<sup>3</sup>). Elle est raccordée à la lagune de La Roche Vineuse.

Système d'assainissement recevant les effluents	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement
Lagune de La Roche Vineuse	3	0
Lagune de La Croix Blanche	1	
Lagune de Verzé Bourg	1	
Station d'épuration de PRISSE *	1	
Total	6	0

\* La convention concernant Prissé a été signée après avis de la Commune de Prissé et de son exploitant.

Tous les titulaires d'autorisation de déversement sont facturés par le Syndicat (pas directement par l'Agence de l'Eau) et donc assimilés à des abonnés domestiques.

#### **1.5) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)**

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	Commune de Prissé	Prise en charge des effluents du hameau de Sommére	29/02/2008	12

La collecte et la facturation aux abonnés sont assurées par le Syndicat de la Vallée du Fil, la commune de Prissé assure le transport et le traitement des effluents

Total des exportations d'effluents en 2016 (125 abonnés) : 12 437 m<sup>3</sup>.

## 1.6) Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Lagune de La Roche Vineuse	Nbre d'abonnements domestiques	761	785	812	813	832	839	839	0.00%
	Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Lagune de La Croix Blanche	Nbre d'abonnements domestiques	320	323	349	351	356	370	371	0.27%
	Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Lagune de Verzé Roujoux	Nbre d'abonnements domestiques	156	165	165	165	167	171	176	2.92%
	Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Lagune de Milly Lamartine	Nbre d'abonnements domestiques	129	131	137	136	137	138	141	2.17%
	Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Lagune de Verzé Lapalue	Nbre d'abonnements domestiques	66	65	70	70	67	79	83	5.06%
	Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Filtre de Verzé Verchizeuil	Nbre d'abonnements domestiques	0	28	29	29	28	28	28	0.00%
	Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
STEP PRISSE (2)	Nbre d'abonnements domestiques	119	121	122	123	123	125	125	0.00%
	Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	Nbre d'abonnements domestiques	1551	1618	1684	1687	1710	1750	1763	0.74%
	Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	

- (1) Etablissements facturés directement par l'Agence au titre des redevances pour modernisation des réseaux de collecte en 2011. Sont concernées les caves coopératives de Sologny et Verzé mais elles possèdent chacune un système de traitement individuel donc ne sont pas assujetties à la redevance d'assainissement.
- (2) Station d'épuration qui n'est pas de la responsabilité du syndicat et qui reçoit les effluents de Sommére et environs

### 1.6.1) Répartition des abonnés par commune

BERZE LA VILLE	291
BERZE LE CHATEL	21
LA ROCHE VINEUSE	762
MILLY LAMARTINE	147
SOLOGNY	255
VERZE	287
Total des abonnés	1763

### 1.7) Volumes facturés

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 15/16
- aux abonnés domestiques	141 291	135 858	134 027	137 112	139 217	149 439	7.34%
- aux abonnés non domestiques							
Total des volumes facturés	141 291	135 858	134 027	137 112	139 217	149 439	7.34%

### 1.7.1) Eaux claires parasites

Afin d'estimer les eaux claires parasites, deux calculs ont été faits :

- le premier est la différence entre le volume théorique correspondant aux abonnés raccordés à chaque système d'épuration (150l/j/EH) et le volume entrant mesuré lors de bilans 24 heures.
- Le second est basé sur le débit minimum mesuré lors des bilans 24 heures (en pleine nuit) multiplié par 24 heures

Le volume retenu correspond soit à la moyenne des deux méthodes soit à l'une des deux quand le résultat obtenu dans l'un des calculs est aberrant.

Installation	V retenu 2011	V retenu 2012	V retenu 2013	V retenu 2014	V retenu 2015	ANNEE 2016		V retenu	
LA ROCHE VINEUSE	Méthode 1	Moyenne des 2 méthodes	Volume retenu: méthode M 2	Moyenne des 2 méthodes	Méthode 2	Méthode retenue : méthode 2	Nbre Branchements	839	Moyenne des 2 méthodes
		Nbre EH théorique	1678	Vol. théorique en m3	251.7 m <sup>3</sup>	Volume Traité en m3	374.5 m <sup>3</sup>	Méthode retenue : méthode 2	
	M 2	77.71 m <sup>3</sup>	126 m <sup>3</sup>	82 m <sup>3</sup>	98.4 m <sup>3</sup>	51.12 m <sup>3</sup>	QTraité -Qthéo	122.8 m <sup>3</sup>	
	Qmini mesuré x 24 h	9.84 x 24 = 236.16 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	9.84 x 24 = 236.16 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	9.84 x 24 = 236.16 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	9.84 x 24 = 236.16 m <sup>3</sup>							
LA CROIX BLANCHE	Méthode 1	Volume retenu	Volume retenu: méthode M 2	Volume retenu: méthode M 2	Moyenne des 2 méthodes	Moyenne des 2 méthodes	Branchements	370	Méthode retenue : méthode 2
		Nbre EH théorique	740	Vol théorique en m3	111 m <sup>3</sup>	Volume Traité en m3	63 m <sup>3</sup>	Méthode retenue : méthode 2	
	M 2	36 m <sup>3</sup>	43.2 m <sup>3</sup>	49.35 m <sup>3</sup>	56.6 m <sup>3</sup>	31.1 m <sup>3</sup>	QTraité -Qthéo	-48 m <sup>3</sup>	
	Qmini mesuré x 24 h	0.9 x 24 = 21.6 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	0.9 x 24 = 21.6 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	0.9 x 24 = 21.6 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	0.9 x 24 = 21.6 m <sup>3</sup>							
VERZE BOURG	Méthode 1	Volume retenu	Moyenne des 2 méthodes	Moyenne des 2 méthodes	Méthode retenue : méthode 2	Méthode retenue : méthode 2	Branchements	176	Méthode retenue : méthode 2
		Nbre EH théorique	377	Vol théorique en m3	56.55 m <sup>3</sup>	Volume Traité en m3	55.2	Méthode retenue : méthode 2	
	M 2	13.2 m <sup>3</sup>	35.4 m <sup>3</sup>	246.75 m <sup>3</sup>	19.2 m <sup>3</sup>	41.5 m <sup>3</sup>	QTraité -Qthéo	-1.35	
	Qmini mesuré x 24 h	3.4 x 24 = 81.6 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	3.4 x 24 = 81.6 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	3.4 x 24 = 81.6 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	3.4 x 24 = 81.6 m <sup>3</sup>							
MILLY LAMARTINE	Méthode 1		Volume retenu: méthode M 2		Moyenne des 2 méthodes		Nbre Branchements	141	Méthode retenue : méthode 2
		Nbre EH théorique	282	Vol. théorique en m3	42.3	Volume Traité en m3	76 m <sup>3</sup>	Méthode retenue : méthode 2	
	M 2		7.2 m <sup>3</sup>		27.8 m <sup>3</sup>		QTraité -Qthéo	33.7 m <sup>3</sup>	
	Qmini mesuré x 24 h	2.2 x 24 = 52.8 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	2.2 x 24 = 52.8 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	2.2 x 24 = 52.8 m <sup>3</sup>							
	Qmini mesuré x 24 h	2.2 x 24 = 52.8 m <sup>3</sup>							
VERZE LAPALUE	Méthode 1	Volume retenu		Volume retenu: méthode M 2		Moyenne des 2 méthodes	Nbre Branchements	79	
		Nbre EH théorique	174	Vol. théorique en m3	26.1 m <sup>3</sup>	Volume Traité en m3	PAS DE BILAN	Méthode retenue : méthode 2	
	M 2	1.92 m <sup>3</sup>		2.4 m <sup>3</sup>		3.65 m <sup>3</sup>	QTraité -Qthéo		
	Qmini mesuré x 24 h								
	Qmini mesuré x 24 h								
	Qmini mesuré x 24 h								
	Qmini mesuré x 24 h								
VERCHIZEUIL	Méthode 1	Volume retenu		Pas de calcul possible en l'absence de débit mini sur le résultat du bilan du 17 avril		Méthode retenue : méthode 2	Nbre Branchements	28	
		Nbre EH théorique	60	Vol. théorique en m3	9 m <sup>3</sup>	Volume Traité en m3	PAS DE BILAN	Méthode retenue : méthode 2	
	M 2	0 m <sup>3</sup>				1.2 m <sup>3</sup>	QTraité -Qthéo		
	Qmini mesuré x 24 h								
	Qmini mesuré x 24 h								
	Qmini mesuré x 24 h								
	Qmini mesuré x 24 h								



## 1.8) Caractéristiques du réseau de collecte

### 1.8.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type de réseau	Linéaire [km] 2016
Lagune de LA ROCHE VINEUSE	séparatif	18.653 km
	unitaire	1.854 km
Lagune de LA CROIX BLANCHE	séparatif	16.113 km
	unitaire	0 km
Lagune de MILLY LAMARTINE	séparatif	3.519 km
	unitaire	0 km
Lagune de VERZE BOURG	séparatif	5.644 km
	Unitaire	0 km
Lagune de VERZE LAPALUE	séparatif	3.220 km
	unitaire	0 km
Filtre de VERZE Verchizeuil	séparatif	1.375 km
	unitaire	0 km
STEP DE PRISSE (1)	séparatif	3.466 km
Réseau de Sommé	unitaire	0 km
TOTAL	séparatif	51.990 km
	unitaire	1.854 km

(1) Réseau de collecte de Sommé jusqu'aux points de livraison à la limite des communes de La Roche Vineuse et Prissé.

### 1.8.2) Identification des déversoirs d'orages

Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement	Localisation	Volume du dessableur	Population à l'amont du DO
Lagune de La Roche Vineuse	Déversoir d'orages	Montée des Touziers	1 m <sup>3</sup>	130 Hab
	Déversoir d'orages	La Carijacques	6 m <sup>3</sup>	15 Hab
	Déversoir d'orages	Avenue de la Gare		300 Hab
	Déversoir d'orages	Parking PL	1 m <sup>3</sup>	120 Hab
	Déversoir *	Route de Cluny		

\* Ce déversoir est un trop plein servant à protéger des débordements éventuels chez les particuliers en cas de mise en charge du réseau lors de fortes pluies compte tenu de la faible pente du réseau de type unitaire dans la traversée du Bourg.

- Pas de déversoirs sur les autres systèmes d'assainissement.

## 1.9) Ouvrages d'épuration des eaux usées

### 1.9.1) Traitement des effluents : capacité théorique

Nombre de stations : 6

Station	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m <sup>3</sup> /j
Lagune de La Roche Vineuse	La Roche Vineuse	Lagunage naturel	1800	108	270
Lagune de la Croix Blanche	Berzé la Ville	Lagunage naturel	750	45	113
Lagune de Milly Lamartine	Milly Lamartine	Lagunage Naturel	350	21	53
Lagune de Verzé Roujoux	Verzé	Lagunage Naturel	500	30	75
Filtre de Verzé Verchizeuil	Verzé	Filtre plantés de roseaux	150	9	23
Lagune de Verzé Lapalue	La Roche Vineuse	Lagunage Naturel	120	7	18

### 1.9.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

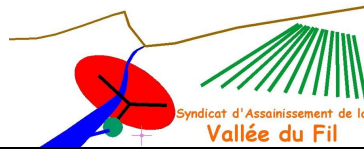
INSTALLATION	Date du récépissé	Milieu récepteur	Concentration point de rejet DBO5 (mg/l)	rendement % DBO5	Rendement % DCO
LA ROCHE VINEUSE	16/02/1999	Le Fil (puis Petite Grosne)	35	60	60
LA CROIX BLANCHE	28/09/2004	Le Fil	35	60	60
VERZE BOURG	28/12/1998	Le Talenchant	35	60	60
MILLY LAMARTINE	16/02/1999	Le Fil	35	60	60

### 1.9.3) Performances mesurées sur les stations d'épuration

STATION	DBO5 en mg/l			DCO en mg/l			MES en mg/l			AZOTE en mg/l			PHOSPHORE en mg/l			BILANS
	Entrée	Sortie	Rendt	Entrée	Sortie	Rendt	Entrée	Sortie	Rendt	Entrée	Sortie	Rendt	Entrée	Sortie	Rendt	
LA ROCHE VINEUSE	242	3	97.00%	910	37	94.00%	389	121	50.00%	48.1	27.6	34.50%	3.4	4.5	-81.00%	2B
LA CROIX BLANCHE	380	3	99.00%	720	64	93.00%	672	38	96.00%	102.0	25.7	80.00%	13.0	3.9	76.00%	1B
VERZE BOURG	290	3	100.00%	1208	46	98.00%	636	24	98.00%	84.2	19.7	90.00%	9.4	2.8	88.00%	1B
MILLY LAMARTINE	220	3	99.00%	576	38	95.00%	254	72	78.00%	49.6	27.8	57.00%	6.5	4.1	52.00%	1B
VERCHIZEUIL				190	35	82.00%										test SAA
VERZE LAPALUE *				501	231	54.00%										test SAA

\* (entrée / sortie de 1<sup>er</sup> bassin)

Les résultats ci-dessus correspondent aux bilans 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire sur l'année 2016. Les analyses sont faites sur des effluents filtrés en sortie sur les paramètres DBO5 et DCO. A compter de fin 2016, les analyses en sortie sont



réalisées sur effluent filtré et non filtré. Dans le tableau, apparaissent les résultats (DCO) des tests réalisés par le SAA sur effluent non filtré. Les analyses sur effluent filtré sont réglementaires mais celles sur effluent non filtré représentent la réalité de ce qui est rejeté au milieu. Les rendements indiqués dans le tableau tiennent compte du volume entrant et sortant. Il n'y a pas eu de bilan pour Verchizeuil et Lapalue.

#### 1.9.4) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0)

Pas de boues extraites des lagunes du Syndicat en 2008, 2009, 2010, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 (phase d'accumulation).

Sur 2011 : environ 1000 m<sup>3</sup> de boues curées à 25.8 % de siccité (soit environ 258 tonnes de MS) sur la lagune de la Croix Blanche. Les boues ont été régalez sur le site en 2012, pas d'évacuation.

## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs par délibération du 16 octobre 2013.

Il n'y a pas de frais d'accès au service, à la mise en service du branchement.

Le 7 juin 2012, le syndicat a mis en place la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif). Les montants forfaitaires sont fixés comme suit :

- maison individuelle : 650 € par maison **652 € (actualisé au 01/01/2016)**
- Immeuble collectif : 650 € pour le 1<sup>er</sup> logement **652 € (actualisé au 01/01/2016)**  
250 € par logement supplémentaire **251 € (actualisé au 01/01/2016)**

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés (Agence de l'Eau).

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

### 2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les compteurs sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement, et sont divisibles par mois en cas de déménagement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Un acompte est cependant mis en recouvrement en fin d'année sur la base de la moitié de la consommation de l'année précédente et le solde en juin, au vu du relevé du compteur.

#### 2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	2013	2014	2015	2016	2017
Modernisation des réseaux de collecte	0.150 €	0.150 €	0.155 €	0.160 €	0.155 €

### 2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1-janv.-12	1-janv.-13	1-janv.-14	1-janv.-15	1-janv.-16	1-janv.-17	Variation
Redevances et taxes	Abonnement [€/an]	90	87.6	84.0	84.0	78.0	72.0	-7.14%
	Part Variable [€/m <sup>3</sup> ]	1.13	1.10	1.10	1.10	1.00	0.90	-10.00%
	Redevance de modernisation des réseaux	0.15 0.15	0.15	0.15	0.155	0.160	0.155	-3.13%

### 2.2.3) Prix du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1-janv.-12	1-janv.-13	1-janv.-14	1-janv.-15	1-janv.-16	1-janv.-17	Variation
Abonnement	90	87.6	84	84	78	72	-7.69%
Part variable	135.6	132	132	132	120	108	-10.00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18	18	18	18.60	19.20	18.60	-3.12%
Total [€ TTC]	243.6	237.6	234	234.60	217.20	198.60	-8.56%

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

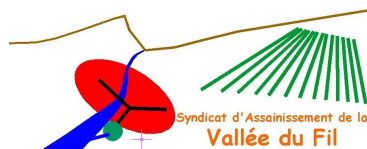
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix du m <sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup>	2.040 €	2.060 €	2.030 €	1.980 €	1.950 €	1.955 €	1.810 €	1.655 €

### 2.3) Recettes d'exploitation

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	306 572.00	305 749.53	293 854.13	277 852.04	319 953.16	153 929.50	-51.89%
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	19 384.54	17 808.48	19 504.46	20 905.96	16 934.85	35 239.97	108.09%
Contributions d'autres services (communes)	6 886.00	4 064.00	4 064.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
Contributions au titre des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	

Nota : décalage de facturation (il manque 1 semestre)

Prime : 12 171.09 € encaissé en 2016 pour l'exercice 2015



### 3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

#### 3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 15/16
Taux de desserte global	90.23 %	93.99 %	93.76 %	93.77 %	93.85 %	93.93 %	93.98 %	+ 0.05 %
LA ROCHE VINEUSE	99.35 %	99.61 %	99.50 %	99.51 %	99.52 %	99.53 %	99.53 %	0
LA CROIX BLANCHE	92.75 %	94.72 %	98.03 %	98.04 %	98.07 %	98.14 %	98.15 %	+ 0.01 %
MILLY LAMARTINE	97.73 %	95.24 %	95.80 %	95.77 %	95.77 %	95.83 %	95.92 %	+ 0.09 %
VERZE BOURG	98.73 %	98.83 %	98.83 %	98.83 %	98.83 %	98.84 %	98.87 %	+ 0.03 %
VERZE LAPALUE	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0
VERZE VERCHIZEUIL		84.84 %	85.29 %	85.29 %	85.29 %	85.29 %	85.29 %	0
STEP DE PRISSE (hors syndicat)	99.16 %	98.39 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0

A noter, dans le taux de desserte global, plusieurs hameaux sont comptabilisés mais doivent faire l'objet d'une création de réseau et de l'installation de traitement correspondante, ils ne sont donc pas comptabilisés dans le détail des installations existantes :

Nancelle, les Allogniers sur la commune de La Roche Vineuse : 23 abonnés futurs.

Les Hauts de Verzé sur la commune de Verzé : 65 abonnés futurs

### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

		Action effective (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, DO,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui		
	Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	80%	5	3
	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	80%	15	13
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	80%	15	13
	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, do,...)	Oui	10	10
	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	10	10
	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui	10	10
	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau	Oui	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Non	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans	Non	10	0
<b>TOTAL</b>			<b>120</b>	<b>94</b>

### 3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Indice fourni par les services de la Police de l'Eau le 31 mai 2017 : la collecte des effluents est conforme pour toutes les installations.

### 3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Indice fourni par les services de la Police de l'Eau le 31 mai 2017 : les équipements d'épuration sont conformes pour toutes les installations.

### 3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Indice fourni par les services de la Police de l'Eau le 31 mai 2016 : les performances du traitement sont conformes pour toutes les installations sauf pour La Roche Vineuse (MES, concentration et rendement), l'effluent étant dilué en entrée.

### 3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pas de boues évacuées pour chacune des installations.

## 4) Financement des investissements

### 4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
HAUTS DE VERZE STEP	200 000 €	100 000 €	0 €
HAUTS DE VERZE CANA	700 000 €	216 258 €	70 000 €
Révision SCHEMA DIRECTEUR	70 000 €	51 017 €	0 €

Le chantier des Hauts de Verzé a débuté en 2015 et les travaux se sont terminés en 2016. Le schéma directeur est toujours en cours.

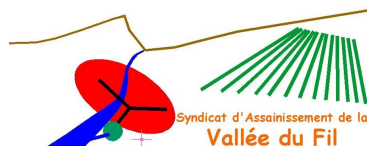
### 4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	281 274.81 €	217 501.67 €	153 774.30 €	120 446.49 €	89 840.14 €	64 443.89 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	126 585.82 €	102 273.36 €	76 171.20 €	39 430.51 €	35 249.35 €	21 432.46 €
dont en intérêts	22 299.58 €	16 912.28 €	12 398.06 €	6 103.13 €	4 642.53 €	2 154.71 €
dont en capital	104 286.24 €	85 361.08 €	63 773.14 €	33 327.38 €	30 606.82 €	19 277.75 €

### 4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des amortissements	117 861.60 €	117 843.38 €	133 876.48 €	135 517.48 €	137 999.48 €	138 838.77 €



**4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Objet des travaux	Montant prévisionnel en € HT
Réhabilitation réseau La Roche Vineuse (suite SDA)	177 600.00
<b>AGRANDISSEMENT STEP LA ROCHE VINEUSE</b>	<b>1 700 000.00</b>

**4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

NEANT

**5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

**5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abandon de créance	0	1	1	3	3	2
Montant des abandons de créance	0.00 €	1 002.49 €	5 096.73 €	3 210.55 €	2 499.95 €	147.64 €
Versement à un fonds de solidarité						
Nombre de demandes reçues						

**5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT**

NEANT



## 6) Statistiques diverses

	Débordement d'effluents dans les locaux	Points noirs du réseau	Désobstructions du réseau	Réclamations écrites
2005	1	5 déversoirs d'orages (avec 3 fosses) sur La Roche Vineuse inspectés régulièrement	5	1 pour la mensualisation
2006	NEANT	idem	8	1 pour la mensualisation et 2 demandes d'exonération
2007	NEANT	idem	4	2 demandes de dégrèvement
2008	NEANT	idem	3	11 demandes : 2 pour PRE, 2 pour prélèvement ou mensualisation, les autres pour des dégrèvements
2009	NEANT	idem	2	7 demandes : 1 pour PRE, 1 pour un défaut de raccordement, 2 concernant des travaux et leur coût, les autres pour des dégrèvements ou les poursuites qui s'y rattachent
2010	NEANT	idem	4	8 demandes : 1 pour paiement de la taxe de raccordement, 1 pour un problème de PRE, 1 pour un défaut de raccordement, 1 pour un problème lié à l'eau potable, 2 concernant des dégrèvements et 2 problèmes liés à la facturation de la redevance
2011	NEANT	idem	5	16 demandes : 1 pour une erreur de PRE, 8 pour des dégrèvements, 7 concernant la redevance (problème de facturation suite à des départs)
2012	NEANT	idem	3	14 demandes : 1 pour des problèmes d'odeurs à la lagune de La Roche, 6 pour des demandes de dégrèvement, 7 pour des problèmes de facturation suite à des départs
2013	1	idem	1	12 demandes : 5 pour des demandes de dégrèvement, 4 pour des problèmes de facturation suite à des départs, 1 pour une remise gracieuse, 1 pour la mensualisation et 1 suite au décalage de la facturation
2014	1	idem	3	11 demandes : 9 pour des demandes de dégrèvement, 1 concernant les dégrèvement pour remplissage de piscine et 1 concernant le calcul de la redevance
2015	0	idem	2	3 demandes : 1 pour une demande de dégrèvement n'entrant pas dans le cadre du règlement et 2 concernant le calcul de la redevance
2016	0	idem	2	6 demandes : 4 concernent des annulations de redevance, 1 relative au système de facturation AEP et SIA et 1 pour le paiement de la taxe de raccordement